



MANUEL TECHNIQUE
DES 7^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE
CONTES
— | ET | —
CONTEURS



Sommaire

Rappel 3

- Réglementation générale 3
- Jurys internationaux 3
- Rémunérations 4
- Propriété et droits d'auteur 4
- Suites et retombées professionnelles 4
- Causes de disqualification 4
- Réclamations - Litiges 5

Description du concours 5

- États et gouvernements participants 5
- Calendrier du concours 7
- Site du concours 7
- Remise des médailles 7
- Gala des Lauréats 7

Réglementation spécifique

au concours « Contes et conteurs » 8

- Règles spécifiques au concours 8
« Contes et conteurs »
- Conditions matérielles et techniques 8
requis par le cahier des charges
- Jury-Critères d'évaluation 8
- Adresse de réception 8
des fiches techniques détaillées

Fiche technique du TNN 9

- Plan de scène salle Michel Simon 9
- Plan en coupe salle Michel Simon 9
- Equipement scénique TNN 10
- Equipement son TNN 11

Un nouvel élan pour la Francophonie

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvrent les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogue, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7^{ème} édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

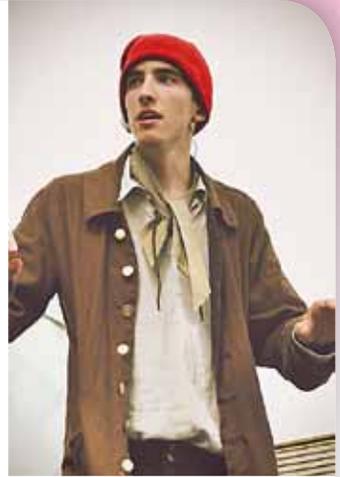
Rappel

Le concours de contes et conteurs a figuré dès la création des Jeux de la Francophonie.

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) a développé au fur et à mesure une étroite collaboration avec la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique (DLC) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui permet d'organiser cet important concours culturel.

Date clé en amont des Jeux

31 mai 2013: Confirmation par les États et les gouvernements de l'engagement définitif et nominatif de leur délégation dans les épreuves où ils auront des concurrents. Aucune modification nominative ne sera acceptée après cette date.



Maxime Plamondon - © photo DR

Réglementation générale

- **Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux concours culturels**, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les concours culturels se doivent d'être un événement prestigieux permettant à des jeunes artistes, à l'aube d'une carrière prometteuse, de voir leur talent reconnu sur la scène internationale.

- **Les participants doivent:**

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;
- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements;
- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1^{er} janvier 1995 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1^{er} janvier 1978 et après).

- **Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel et des œuvres de ses artistes/ créateurs.**

Les créateurs inscrits à un concours ne peuvent être membres du jury désigné pour juger les productions de ce concours.

Chacun des concours n'est maintenu au programme des Jeux que s'il y a au moins huit concurrents, ou groupes engagés.

Jurys internationaux

Pour chaque concours, le CIJF constitue un jury de 5 personnalités issues du milieu artistique et de nationalités différentes. Le président de jury est désigné par le CIJF par ces 5 membres.

Le palmarès de chaque concours est établi par le jury aux vues du règlement spécifique élaboré par le CIJF et selon les critères d'évaluation institués par les présidents et membres de chaque jury.

La présence du délégué du CIJF aux concours et aux délibérations des jurys est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Le jury établira un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération finale et du classement pour les 5 finalistes (au minimum) dans chaque discipline, après les Jeux.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

Rémunérations

Les concurrents ne peuvent recevoir aucun cachet pendant la durée des Jeux, aussi bien dans le cadre des concours que celui des animations, ateliers ou toute autre prestation qu'ils auraient accepté de donner de leur plein gré sous couvert de leur État ou gouvernement.

Les conteurs ont le droit d'accepter tout contrat qui leur serait proposé à l'occasion des Jeux, pour un engagement postérieur à la durée des Jeux.

Ils seront tenus de mentionner, le cas échéant, leur sélection ou la récompense obtenue aux Jeux de la Francophonie.

Les jurys des compétitions officielles reçoivent une indemnité du CNJF, qui sera établie en concertation avec le CIJF. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

Propriété et droits d'auteur

Les œuvres présentées aux concours de même que celles produites au cours d'ateliers dans le cadre des Jeux, demeurent la propriété de leur auteur.

Si l'artiste ou le créateur n'est pas inscrit à une société de droits d'auteur, sa participation aux Jeux implique son autorisation de libérer le CIJF et le CNJF de verser des droits d'auteur ou autres redevances dans le cadre des activités officielles.

Le pays organisateur des Jeux a la responsabilité de s'assurer que la législation ou les exigences nationales en matière de droits d'auteur sur son propre territoire sont respectées.

Toute reproduction photographique d'une œuvre ou d'une partie d'une œuvre à des fins commerciales, fait l'objet d'une entente spéciale entre l'artiste et le demandeur.

Toutefois, le CIJF se réserve le droit d'utiliser, à des fins de promotion, les reproductions photographiques et filmées des œuvres et créations. Il est entendu que les créateurs et leurs œuvres sont identifiés dans les documents imprimés par le CIJF et/ou le CNJF.

L'artiste concurrent autorise le CIJF et le CNJF à enregistrer sur tout support audiovisuel ses prestations réalisées dans le cadre de la programmation régulière des concours et du programme d'animation.

Suites et retombées professionnelles

La participation aux Jeux de la Francophonie, si elle n'est une continuation d'une carrière professionnelle déjà engagée, pourra être le départ d'un travail artistique prometteur. C'est pour cette raison que la Direction du CIJF et la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique entreprendront des démarches auprès d'organismes publics, parapublics et de sociétés privées pour assurer aux lauréats des concours culturels une promotion de leurs œuvres (participation à une tournée ou à un festival, participation à des stages, possibilité d'édition...).

La Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique apportera son concours par le biais de ses différents programmes et particulièrement celui de la « circulation des artistes et des œuvres » des États et gouvernements émergents et facilitera ainsi l'accès des artistes aux réseaux professionnels.

Ces possibilités sont proposées et non imposées à qui-conque. Il revient à l'artiste ou au groupe d'artistes de donner suite à l'offre qui leur est présentée par l'intermédiaire de la Direction du CIJF. L'entente finale, s'il y a lieu, lie le bénéficiaire (artiste) et le responsable (organismes, ministères, sociétés privées...) de l'offre.

Les membres du jury seront à cet effet choisis parmi des personnalités qui pourront contribuer à la valorisation des artistes.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité ou aux contraintes stipulées au règlement spécifique de chaque concours, ainsi que le non-respect des délais de livraison des œuvres peuvent entraîner la disqualification de l'artiste ou du groupe, par la Direction du CIJF.

Réclamations - Litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation. Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel et il peut être saisi par :

- > Le président du CNJF ou son délégué
- > Le chef de l'une des délégations

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation devra être soumise par écrit dans un délai maximum de 24 heures après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Description *du concours*

Le concours « Contes et conteurs » des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation édictée par le CIJF. La DLC, l'expert culturel du CIJF et le président du jury désigné à cet effet se sont concertés pour la rédaction et l'application de cette réglementation.

L'organisation du concours, confiée au CNJF, est sous la responsabilité technique du président de jury culturel désigné par le CIJF et en concertation avec la DLC et l'OIF.

CIJF/OIF	Jury culturel	CNJF
Directeur CIJF: Mahaman-Lawan Seriba	Président jury Contes et Conteurs: Paul Lefebvre	Directeur général CNJF: Bernard Maccario
Responsable concours culturel à la DLC/OIF: Hugette Malamba		Responsable concours CNJF: Jacqueline Guillot
Expert culturel CIJF: Jacques Deck et Hind Darwish		Référent culturel CNJF: Françoise Nahon

Etats et gouvernements participants

Présélections et sélections

- Le conteur a été choisi par son Etat ou gouvernement dans une liste établie par ce dernier et validée par un comité d'experts régional constitué par la direction du CIJF et la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique.
- La sélection finale pour Nice a été conjointement réalisée par la direction du CIJF, la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique en présence du CNJF à partir de l'ensemble des concurrents engagés.
- Les candidats devront être présents durant toute la durée des Jeux.

Liste des 20 États et gouvernements sélectionnés

États/Gouvernements	Nom groupe/artiste
Bénin	Mahuna Fidèle Anato
Burkina Faso	Kiswinsida Ali Ouédraogo
Cameroun	François Stéphane Alima Mbarga
Canada	Stéphane Guertin
Canada Nouveau-Brunswick	Keven Arseneau
Canada Québec	Maxime Plamondon
Centrafrique	Pandian Bénit Pascal
Fédération Wallonie-Bruxelles	Anne Borlée
France	Nidal Qannari
Haïti	Chelson Ermoza
Liban	Chantal Mailhac
Maroc	Hajar el Hamidi
Maurice	Véronique Nanco Barnes
Mauritanie	Aziz Wane
Niger	Rahina Balarabe Idi
République du Congo	Dorient Arnaud Kaly Soumbou
Roumanie	Giorgiana Popan
Sénégal	Matar Diouf
Tchad	Banda Samandare
Togo	Bawélîma Dessa Ganda

NB: cette liste peut être amenée à changer par le CIJF.

Calendrier du concours

Dates	Heures	Activités	Lieux
Vendredi 6/09		Réunion technique	
Samedi 7/09	9h - 14h30	Groupe A - Répétitions	TNN
	15h - 18h	Sélection	Salle Michel Simon
Dimanche 8/09	A partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
	9h - 14h30	Groupe B - Répétitions	
Lundi 9/09	15h - 18h	Sélection	
	9h - 14h30	Groupe C - Répétitions	TNN
Mardi 10/09	15h - 18h	Sélection	Salle Michel Simon
	9h - 14h30	Groupe D - Répétitions	
Jeudi 12/09	15h - 18h	Sélection	
	9h - 13h30	Générale des finalistes	TNN
	16h	Finale et remise des médailles	Salle Pierre Brasseur
Samedi 14/09	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis Salle Apollon
Dimanche 15/09	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann

Site du concours

Le concours se déroulera au Théâtre National de Nice. Le Centre Dramatique National de Nice propose en moyenne une trentaine de spectacles différents chaque saison.

La plupart des grands metteurs en scène de ces dernières années sont venus présenter leurs mises en scène avec de célèbres comédiens.

Adresse: Promenade des Arts - 06300 Nice

Salle Michel Simon

Salle palladienne, gradins hémicirculaires. Camaïeu de bleus.

Espace scénique intégré. A 4,75 m au dessus de l'ensemble de l'espace scène/salle, gril technique, trémie de tubes métalliques.

La particularité de cette salle réside en une disposition des gradins (arc en cercle).



Remise des médailles

La cérémonie de remise des médailles se déroulera dès la fin de la finale, le jeudi 12 septembre 2013, après délibérations du jury.

Les créateurs des œuvres lauréates reçoivent, dans l'ordre, la médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Gala des Lauréats

Les médaillés seront mis à l'honneur lors du Gala des Lauréats qui aura lieu à Acropolis dans la salle Apollon à partir de 19h le samedi 14 septembre 2013. Ces derniers pourront être mis à contribution pour des répétitions prévues le vendredi 13 et le samedi 14 septembre de 11h à 18h à Acropolis, salle Apollon.

Réglementation spécifique

au concours « Contes et conteurs »

Vingt (20) conteurs (individus ou troupes) ont été retenus lors de la sélection internationale pour participer aux VII^{èmes} Jeux de la Francophonie. L'âge des artistes doit être compris entre 18 et 35 ans. Ils doivent être présents durant toute la durée des Jeux.

Le conteur qui peut être accompagné d'un musicien est l'interprète d'un récit oral structuré, traditionnel ou contemporain.

Règles spécifiques au concours « Contes et conteurs »

Genre

Genre Libre (narration personnelle d'histoires vraies, fictives ou symboliques).

Conditions de participation

Le conte ou les contes présenté(s), d'une durée maximum de 25 minutes, sont interprétés en langue française.

Conditions matérielles et techniques requises par le cahier des charges

Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Le CNJF met à disposition des artistes la scène, en ordre de marche, pour une répétition générale, de la même durée pour tous les concurrents, avant le concours.

NB : Le conteur (la conteuse) ou le groupe devra envoyer au CIJF avant le 15 juillet, une fiche technique détaillée où les candidats mentionneront le matériel manquant à la liste.

Jury et critères d'évaluation

Le jury est constitué de cinq personnalités, de nationalités différentes, issues du milieu du conte et de la littérature.

Les critères d'évaluation sont basés sur :

- > L'écriture personnelle du conteur d'histoires vraies, fictives ou symboliques ;
- > L'interprétation de cette version personnelle ;
- > La présence, l'engagement du conteur ;
- > La technique, l'oralité ;
- > Le répertoire du conteur et sa recherche personnelle.

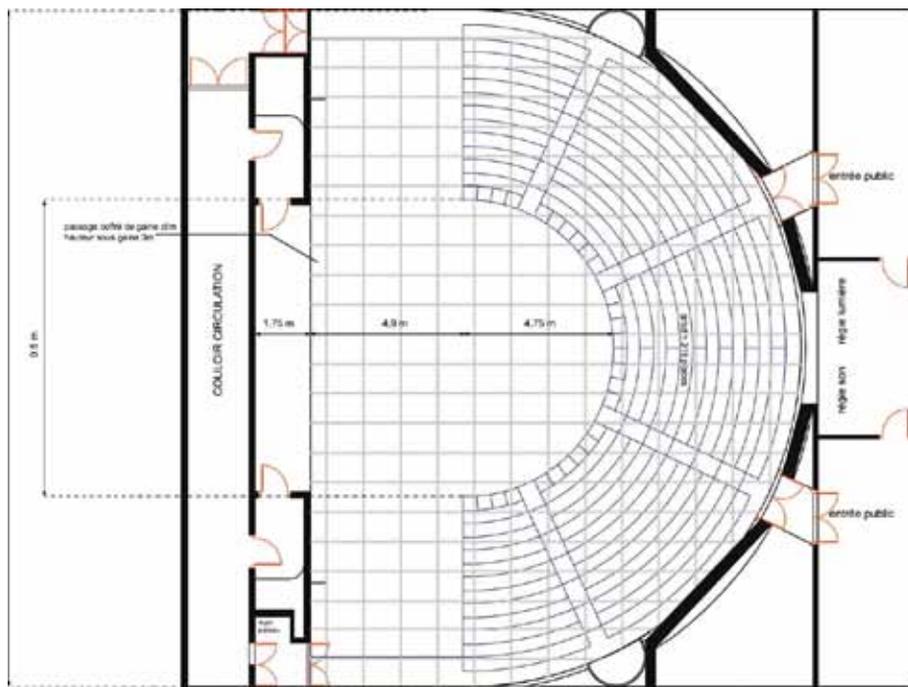
Adresse de réception des fiches techniques détaillées

Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris

Fiche technique du TNN

Plan de scène salle Michel Simon



Scène :

Largeur 19,80 m
Profondeur 4,90 m
Hauteur 4,80 m

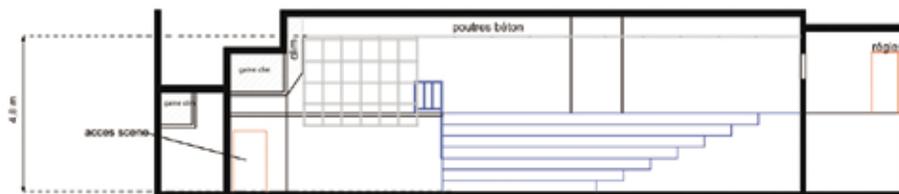
Avancée en arrondi :

Largeur 9,50 m
Profondeur 4,75 m
Hauteur 4,80 m

Dégagement lointain :

Largeur 9,40 m
Profondeur 1,75 m
Hauteur 3M

Plan en coupe



Équipement scénique TNN

(ce parc matériel est destiné aux deux salles)

Pendrillons

- 2 pendrillons de 4,70 m x 1,25 m
- 2 pendrillons de 4,70 m x 2,50 m
- 2 pendrillons de 4,70 m x 2,70 m
- 2 pendrillons de 4,70 m x 3,50 m
- 4 pendrillons de 4,70 m x 4,00 m
- 1 pendrillon de 4,80 m x 4,05 m
- 1 pendrillon de 5 m x 4 m

Frises

- 1 frise de 0,50 m x 15 m
- 1 frise de 0,51 m x 12,85 m
- 2 frises de 0,70 m x 12,80 m
- 1 frise de 0,95 m x 8,80 m
- 1 frise de 1,15 m x 10,50 m
- 1 frise de 1,25 m x 14 m

Cyclo Plastique

- 1 cyclo de 3,05 m x 3,95 m (gris clair)
- 1 cyclo de 4,60 m x 11 m (gris foncé- 1 cyclo de 4,65 m x 10,80 m (gris clair)
- 1 cyclo de 4,80 m x 10 m (gris clair)

Tulles

- 1 tulle de 4,60 m x 14,80 m (noir)
- 1 tulle de 4,70 m x 10,10 m (noir)

Cyclo tissus blanc

- 1 cyclo de 2,25 m x 6,25 m

Équipement lumière

- 1 jeu d'orgue AVAB EXPERT 512 CIRCUITS
Gradateurs numériques R. JULIAT DIGI IV
Circuits distribués : 12 Fluo
68 3 kW
16 5 kW

Accessoires

- 6 échelles latérales 2,50 m
- 10 pieds crémaillère 3M
- 10 Trépieds simples 2 m
- 48 volets 4 faces
- 36 nez anti-halo
- 20 volets à bras articulés
- 12 lentilles FRESNEL martelées _ 200
- 8 lentilles FRESNEL (frost) _ 150
- 20 porte-gobos S - 12 porte gobos SX
- 12 iris

Équipement son TNN

(ce parc matériel est destiné aux deux salles)

Console et périphérique

- 1 console numérique YAMAHA DM 1000 V2
- 1 ampli microligne MLA 7 Rack de 8
- 2 mini-discs disponibles
- 1 cd auto-cue TASCAM 201
- 1 cd auto-cue SONY
- Périphérique:
 - 1 D2040 YAMAHA
 - 2 DN 332 Klark Teknik
 - 1 YAMAHA SPX 90 II
 - 1 DN 716
- 4 APG DS1 + 2 SUB APG + Amp Crown XLS 602 (Système façade)
- 4 RAMSA WS A200E
- 6 BOSES 101
- Amplification AMCRON
- Réseau intercommunication RTS 2 canaux 4 postes

équipement son - parc micros

- 6 x SHURE SM 58
- 5 x SHURE SM 57
- 1 x BETA 57 A
- 2 x SHURE SM 87
- 1 x SENNHEISER MD 421
- 1 x SENNHEISER MD 409
- 4 x AKG C460 B – CK8
- 1 x AKG D112
- 2 x PZM CROWN PCC 160
- 2 x PZM SCHOEPS BLM 3
- 6 x SHOEPS CMC 6U
- 3 x CAPSULE MK4
- 4 x CAPSULES MK41
- 5 x DI BOX
- 1 x DI Passive EMO
- 3 x DBT LA AUDIO

Contacts *au CIJF*

Jacques DECK : Adresse m@il : jdeck@kynet.be - Tél. : +324 77 77 13 83
Hind DARWISH : Adresse m@il : hind_darwish@hotmail.com - Tél. : +961 36 13 620

Contact *au CNJF*

Françoise NAHON : Adresse m@il : francoise.nahon@icloud.com - Tél. : +33 (0)6 62 02 56 45

7^{èmes}

JEUX DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

www.nice2013.fr

COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture
06364 Nice cedex 4
Tel : +33 4 97 13 57 00
Fax : +33 4 97 13 57 20
E-Mail : contact@nice2013.fr

